

Convocation et Ordre du jour de l'A.G.O

Le conseil d'administration de la société ADWYA réuni le mercredi 05 Juin 2013 informe les actionnaires de la société que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 28 Juin 2013 à 9 h au siège social de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Boulevard Principal 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012.
2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012.
3. Approbation des états financiers au 31 décembre 2012.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Quitus aux Administrateurs,
6. Affectation du résultat de l'exercice 2012,
7. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2013, 2014, 2015
8. Approbation du programme d'investissement 2013-2014 et autorisation de l'engagement des crédits.
9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et des membres du comité permanent d'audit.

Le Conseil d'Administration

« ADWYA S.A »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 13 200 000 DINARS
SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa km 14, BP 658 – 2070 La Marsa
M.F : 014346YAM 000----- RCS : B164701996

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2013

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos 31 décembre 2012, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012, approuve les états financiers de l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux articles 200 et suivant du code des sociétés commerciales et approuve ces conventions.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2012

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2012 qui est de **5 150 060,177 DT.**

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide l'affectation du résultat de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat bénéficiaire 2012	5 150 060,177
Résultats reportés	6 689 311,261
Bénéfice Net	<hr/> 11 839 371,438
Réserves légales	220 000,000
Bénéfice distribuable	<hr/> 11 619 371,438
Dividendes (150 millimes par action)	1 980 000,000
Résultats reportés	<hr/> 9 639 371,438

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil d'administration une somme globale brute de trente cinq mille dinars à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2012.

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du comité permanent d'audit une somme globale brute de vingt mille Dinars à titre de rémunération pour l'exercice 2012.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer Mr Mourad Guellaty en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, approuve le programme d'investissement 2013-2014 et autorise l'engagement des lignes de crédit à long et moyen terme de quatre millions de dinars pour financer les investissements jusqu'au 31 Decembre 2014.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original , d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution est adoptée à